

ESD



Les pièces électriques et électroniques sensibles, composants et appareils sensibles (éléments sensibles aux décharges électrostatiques) peuvent être endommagés voire détruits en raison d'une décharge électrostatique dans un environnement proche.

Une décharge électrostatique peut être causée par des personnes ou par la manipulation de composants sensibles aux décharges électrostatiques (par ex. lors de la fabrication, du montage, du transport et du stockage, etc.).

Pour empêcher une décharge électrostatique, des produits éliminant les charges électrostatiques conformes à la norme DIN EN 61340-5-1 -Protection des composants électroniques contre les décharges électrostatiques- sont nécessaires dans l'environnement électronique.

Nos produits sont fabriqués dans un plastique spécial anti-électricité statique et convient de ce fait pour l'utilisation dans les applications ESD ou les zones de protection contre les ESD (EPA) conformément à la norme DIN EN 61340-5-1.

La capacité d'élimination des décharges électriques de ces produits de haute qualité est régulièrement testée selon la norme DIN EN 61340-5-1.



Ces produits éliminant les décharges électrostatiques sont aussi utilisables pour les appareils, les composants et les systèmes de protection dans les zones explosibles.

L'utilisation de ces produits éliminant les décharges électrostatiques permet d'empêcher la formation d'une étincelle de décharge électrostatique et par conséquent le risque d'inflammation de gaz ou de poussières, pouvant entraîner une explosion dans les locaux fermés.

Pour protéger les personnes travaillant dans les zones explosibles, les fabricants et exploitants d'appareil sont tenus d'appliquer les directives ATEX et de s'y conformer.

La capacité d'élimination des décharges de ces produits est testée conformément à la norme EN 60079-0:2012+A11:2013 –Zones explosibles - Moyens d'exploitation - exigences générales– par le TÜV Süd.

Groupes cibles :

fabricants d'appareil soumis à l'obligation de conformité à la directive produit ATEX 2014/34/UE.

Exploitants soumis à l'obligation de conformité à la directive d'exploitation ATEX 1999/92/CE.